

SANCTIONS ÉCONOMIQUES DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES, DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS

GÉOPOLITIQUE

De 14h30 à 16h30

Lundi 21 octobre

Mardi 22 octobre

(pendant les vacances scolaires)



Olivier DELORME

*Professeur agrégé d'histoire
et ancien Maître de conférences
à l'IEP (Institut d'Etudes
Politiques) de Paris*



Dès l'Antiquité, la guerre par les armes s'accompagne de la mise en œuvre de moyens économiques destinés à affaiblir l'adversaire afin de le contraindre à se rendre. De la guerre du Péloponnèse entre Athènes et Sparte à la Première guerre mondiale, le siège, le blocus, la politique de la terre brûlée, en attaque ou en défense, visent à rendre impossible le mouvement des armées et la vie des populations civiles de l'adversaire.

A partir des années 1930, mais surtout après la deuxième guerre mondiale, apparaît l'idée que ces techniques de guerre économiques, désormais nommées "sanctions", pourraient se substituer à la guerre par les armes et éviter les conflits ouverts en punissant les populations qui seraient ainsi conduites à renverser un régime politique jugé coupable par les gouvernements décrétant ces sanctions. A partir des exemple de Cuba, de l'Irak de Saddam Hussein, de l'Iran, de la Corée du Nord ou aujourd'hui de la Russie, on tentera de comprendre si ces politiques aboutissent aux résultats recherchés ou si elles relèvent de l'illusion.

2 séances de 2 heures soit 4 heures annuelles

29/05/2024

Créteil

Maison des syndicats

11 rue des archives

Métro 8 Créteil Préfecture Hôtel de Ville

Bus 117 Préfecture du Val-de-Marne

Tarifs : 30 € - 33 €

10 participants minimum - 80 participants maximum

Ouverture du cours sous condition de regrouper

un minimum de participants.

